



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Mme / Mlle / M. (Indiquez votre nom et prénom) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Profession ou statut: \_\_\_\_\_

Comment avez-vous connu Acte 2 ? : \_\_\_\_\_

Avez-vous une expérience théâtrale : \_\_\_\_\_

Si oui, combien d'années d'expérience avez-vous ? : \_\_\_\_\_

### COURS CHOISI

#### LES COURS QUE NOUS PROPOSONS :

##### THÉÂTRE :

Cours Débutant	800€
Cours Intermédiaire	830€
Cours Avancé	870€
Cours Compagnie	999€
Cours Envol	1380€

##### AUTRES DISCIPLINES :

Cours Improvisation Débutant	800€
Cours Improvisation Avancé	870€
Cours Clown Débutant-Intermédiaire	830€
Cours Clown Avancé	870€
Cours Comédie musicale (avec L'Atelier Créartist)	1040€

Indiquez votre choix ici : \_\_\_\_\_

*Cours, jour, lieu, prof, horaire*

Quelles sont vos attentes :

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Quelles sont vos expériences de pratiques artistiques s'il y en a (établissement, période, cursus, niveau...) :

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Pouvez vous nous indiquer en combien de fois vous souhaitez régler votre année: \_\_\_\_\_

Montant de l'adhésion à l'association : 50 euros (montant compris dans le prix annuel).

Durée de l'adhésion au Cours Acte 2 : Septembre 2026 à Juin 2027.

En adhérant à l'association Acte 2, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, mis à ma disposition au siège de l'association, sur le site internet et ci-joint. Je l'ai lu et signé. J'ai pris bonne note des obligations qui incombent aux membres, notamment celles relatives à la participation active, l'apprentissage du texte et la présence assidue que je m'engage à respecter.

Fait le \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_

Signature :

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## 1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font toute l'année en fonction des places disponibles. L'âge minimum requis est de 18 ans. L'inscription à un cours d'essai sera validée dès réception par le Cours Acte 2 du bulletin d'adhésion accompagné du règlement correspondant. Il est possible à tout futur élève de suivre un cours d'essai à tout moment de l'année en fonction des places disponibles. Ce cours d'essai ne saurait en aucun cas engager le futur élève à s'inscrire. L'inscription de l'élève dans l'école est validée à l'issue du cours d'essai si l'élève souhaite s'inscrire pour l'année. Pour cela, il doit l'indiquer verbalement au professeur ou par mail. Toute présence à un second cours valide définitivement son inscription.

## 2. TARIFS

### 2.1. Frais d'inscription

Les frais d'adhésion et de dossier sont de 50€ (cinquante euros). Ils sont déjà compris dans le montant annuel du cours. Ils sont dus au titre de l'année de cours suivi, peu importe le moment de l'adhésion.

### 2.2. Tarifs annuels des cours

**Cours Débutant:** Le tarif pour l'année est de 800 € (huit cent euros).

**Cours Intermédiaire :** Le tarif pour l'année est de 830 € (huit cent trente euros).

**Cours Avancé :** Le tarif pour l'année est de 870 € (huit cent soixante dix euros).

**Cours Compagnie :** Le tarif pour l'année est de 999€ (neuf cent quatre-vingt-dix neuf euros).

**Cours Envol :** Le tarif pour l'année est de 1380€ (mille trois cent quatre-vingt euros).

**Cours Improvisation Débutant :** Le tarif pour l'année est de 800 € (huit cent euros).

**Cours Improvisation Avancé :** Le tarif pour l'année est de 870 € (huit cent soixante dix euros).

**Cours Clown Débutant/Intermédiaire :** Le tarif pour l'année est de 830 € (huit cent trente euros).

**Cours Clown Avancé :** Le tarif pour l'année est de 870 € (huit cent soixante dix euros).

**Cours Comédie Musicale (avec L'Atelier Créartist) :** Le tarif à l'année est de 1040€ (mille quarante euros).

Chaque année commencée est due dans son intégralité.

En cas d'inscription en cours d'année, le tarif peut être dégressif. Ce tarif est appliqué et décidé uniquement par le Cours Acte 2.

### 2.3. Indivisibilité

Chaque inscription validée est due. Aucun remboursement des cours ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.

## 3. PAIEMENT

Le paiement du tarif correspondant peut se faire dans l'intégralité au comptant lors de la remise de la fiche d'inscription si l'élève le souhaite. Il peut également se faire sans frais en une, deux ou trois fois (encaissement en octobre de l'année d'inscription, puis en novembre, décembre). Pour un échancier en quatre, cinq ou six fois, l'élève peut se rapprocher de l'administration pour trouver une solution conjointe lui permettant de régler l'année de la manière la plus souple qu'il soit.

Pour toutes les autres inscriptions intervenant après le 1er janvier, le paiement du tarif correspondant se fera au comptant dès réception et acceptation du dossier d'inscription. L'inscription doit dans tous les cas être réglée 3 mois avant la fin des cours.

Les chèques seront établis à l'ordre d'ACTE 2 et adressés à Association Acte 2, 374 rue de Vaugirard, 75015 PARIS.

**Merci de nous indiquer en combien de fois vous souhaitez régler votre année**

## 4. ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

L'élève s'engage à respecter ce présent règlement intérieur tout au long de l'année. Le Cours Acte 2 se réserve le droit d'exclure un élève dont le comportement nuirait manifestement à la progression de son groupe ou à la bonne ambiance des cours. Tout manquement au règlement ou tout propos ou comportement violent, raciste, discriminatoire, sexiste, homophobe, ou portant atteinte d'une quelconque manière aux membres du groupe ne pourra être accepté et fera l'objet d'un renvoi du cours sans aucun remboursement. L'élève s'engage à ne pas fumer ni manger, et à respecter la propreté et les règles des salles de cours. L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant son activité tant lors du suivi des cours que lors des diverses manifestations de l'école (exemple : spectacle de fin d'année...). L'élève s'engage à être assidue au cours. Toute absence doit être préalablement annoncée au professeur.

Pour tous les cours veuillez à la bonne préparation des spectacle. Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure l'élève du cours en cas d'absence ou de retard abusif. L'apprentissage du texte et la prise en compte des retours du professeur, la présence aux derniers filages, montage au théâtre et représentations sont indispensables pour le maintien de l'élève dans le cours.

L'élève dégage la responsabilité de Acte 2 en cas d'accident de toute nature que ce soit, et renoncer à toute action à son encontre. L'élève reconnaît avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique de l'activité et s'engage à suivre les règles de conduite et de sécurité qui lui ont été initiées par Acte 2 et ses enseignants.

En cas d'épidémie ou situation socio-politique particulière indépendante de sa volonté, Acte 2 pourra être amené à adapter certains cours en visio pour respecter la sécurité de tous et à appliquer les recommandations de l'Etat en vigueur. Dans ce cas-là, Acte 2 se dégage de la responsabilité de la santé individuelle de chacun, et ne prend en charge financièrement aucun traitement médical personnel.

## 5. DÉROULEMENT DES COURS

Les cours seront dispensés une seule fois par semaine sous la forme d'une séance de deux heures, excepté pendant les périodes de vacances scolaires (le planning sera fourni aux élèves en début d'année)

Les horaires et lieux des cours, suivant le type de cours choisi, sont disponibles sur le site [www.coursacte2.com](http://www.coursacte2.com). Le lieu peut être susceptible d'être modifié en cas de besoin. En cas de difficulté ou d'urgence (grèves, situation sanitaire, maladie, etc.), Acte 2 peut être amené à décaler un cours sur une autre date ou dans un autre lieu.

Les enseignements seront assurés par tout membre de l'équipe d'Acte 2 désigné compétent selon ses qualifications pour assurer le suivi des ateliers et des élèves.

L'affectation des élèves dans les cours au sein du type de cours choisi se fait prioritairement suivant la demande des élèves ou, subsidiairement, en fonction du choix de l'élève. Une fois le professeur et le cours affectés à un élève, ce dernier ne peut en changer.

Toutefois, en cas de nécessité, l'école se réserve le droit de changer unilatéralement les lieux des cours, les professeurs ou leurs affectations à un cours sans que cela ne perturbe le bon déroulement de l'enseignement suivi.

L'élève peut être amené à être filmé ou pris en photo dans le cadre de ses activités au sein de l'école. Ceux qui souhaiteraient ne pas apparaître sur ces films et photos doivent en informer le Cours Acte 2 par email.

## 6. DROITS À L'IMAGE

L'élève autorise expressément le Cours Acte 2 à faire usage des photographies et vidéos qu'elle pourra faire de lui durant son apprentissage (répétitions ou représentations publiques) pour les utilisations suivantes : site internet, réseaux sociaux, presse, publicité. En cas de désaccord pour l'une des utilisations, l'élève en informera expressément le Cours Acte 2 par email.

L'élève cède donc ses droits à l'image à Acte 2 sans limite de durée dans le temps, sauf avis contraire à nous notifier par écrit, et ce pour toute promotion d'activité (y compris commerciale) sur tous les différents supports de diffusion (site, réseaux sociaux, brochures, affiches, médias et presse, etc...)

Le Cours Acte 2 s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'élève, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. L'élève confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail de l'école. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées. Sur simple demande de l'élève à l'école, l'école s'engage à retirer toutes vidéos ou photos de l'élève s'il le souhaite.

Fait le : \_\_\_\_\_

À : \_\_\_\_\_

Signature :